

Les jours fériés

Jours travaillés/Jours chomés

Origine des jours fériés

Mot latin "feriatus" qui signifie
"fêter, chômer"

1er Jour férié : 1 janvier 1810

Définition des jours fériés

- ▶ Jour de fête religieuse, civile ou commémorant un événement
- ▶ Un jour férié n'est pas forcément un jour chômé
- ▶ Un jour férié travaillé ne donne pas forcément lieu à une majoration du salaire



Jour férié chômé

Le jour férié est dit chômé lorsque le salarié ne travaille pas



Jour férié travaillé

Le jour férié est dit travaillé lorsque le salarié travaille lors d'un jour férié



La différence entre le secteur privé et la fonction publique

Privé : Le 1er Mai est obligatoirement chômé

Publique : Tous les jours fériés sont initialement chômés mais peuvent être travaillés en fonction de l'administration de l'entreprise



Quels sont les jours
fériés en France ?

Le jour de l'an

- Le 1^{er} janvier
- Premier jour de l'année civile

Lundi de Pâques

- Date du Moyen-Age
- Férié pour se rendre à la messe...

Fête du travail

- Le 1^{er} mai
- Nombreux pays
- Offrir du muguet



Armistice

- Le 8 mai
- Victoire des Alliés



Ascension

- Fête Chrétienne
- Célébrée 40 jours après le dimanche de Pâques



Lundi de Pentecôte

- 50 jours après Pâques
- Fêtée pendant deux jours



Fête nationale

- Le 14 juillet
- Prise de la Bastille



Assomption

- 15 août
- Fête religieuse.



Toussaint

- 1er Novembre
- Fête religieuse



Armistice

- 11 novembre
- Capitulation allemande



Noël

- 25 décembre
- Naissance de Jésus